

DEC212035DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Couchouren pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of alga (EBEA)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3614 Evolutionary biology and ecology of alga (EBEA), dont la directrice est Mme Myriam Valéro ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Barbara Couchouren, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouren, délégation est donnée à Mme Corinne Verhulst, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouren et de Mme Corinne Verhulst, délégation est donnée à Mme Béatrice Noblot, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouren, de Mme Corinne Verhulst et de Mme Béatrice Noblot, délégation est donnée à M. Gurvan Carou, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 22/06/2021

La directrice d'unité

Myriam VALERO

